

Bureau du Crefop de Normandie

Compte rendu de la réunion 20 avril 2020 (visioconférence)

Participants :

M. BELOUET Jean-Marc	CPME
M. BLOCH Sylvain	Medef
M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme CHONG-WA NUMERIC Martine	Pôle emploi
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT
Mme DAUTREY Clarisse	Région Normandie
M. DUFOUR Pascal	U2P
Mme DURAND Françoise	Medef
M. GARNIER Eric	Rectorat
Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref de Normandie / Crefop
Mme HAVELETTE Françoise	Région Normandie
M. KAROUI Nejib	CFTC
M. LAGRANGE Philippe	Direccte
Mme LAILLER-BEAULIEU Michèle	Direccte
M. LEBARBHEY Alexandre	CGT
M. LEBOUCHER Denis	Agence régionale de l'orientation et des métiers
Mme LEFEBVRE Maria	CFDT
M. LEFEVRE Christophe	Pôle emploi
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P
M. LEPETIT Dominique	Préfecture de région - Sgar
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC
M. MARGUERITTE David	Conseil Régional Normandie
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT
M. de MOREL Eudes	Pôle emploi
M. ROSAY Fabrice	Préfecture de région – Sgar
M. SCELIN Philippe	CPME
M. TURPIN Serge	U2P
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef
Mme VOLF Christelle	Région Normandie

En l'absence de MM. DURAND et MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Bureau.

En introduction de cette réunion, M. MARGUERITTE fait un point de situation sur le plan économique : pour faire face à la crise du coronavirus, la Région a acté vendredi dernier, avec les établissements publics de coopération intercommunale, la mise en place d'une aide complémentaire au fonds de solidarité Etat / Région. Ce fonds permettra d'aider les entreprises qui, pour une partie d'entre elles, ne sont pas concernées par le fonds de solidarité et ont perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaires entre avril 2019 et avril 2020. Les TPE sans salarié peuvent bénéficier d'une subvention de 1 000 euros et celles d'un à deux salariés, de 1 500 euros financés à 40 % par la Région et 60 % par les EPCI.

En ce qui concerne la formation, M. MARGUERITTE salue la réactivité des services de la Région et remercie le personnel. Il se réjouit également de la coopération avec Pôle emploi.

Dès le 16 mars, la Région a acté le maintien de la rémunération des stagiaires. La plupart des formations continuent en distanciel : sur environ 800 actions du programme Qualif, seules 115 ont été complètement suspendues. Le nombre de formations maintenues à distance est nettement supérieur à la moyenne nationale, ce qui tend à montrer la qualité des organismes de formation normands.

Il est par contre compliqué pour les publics les plus éloignés de l'emploi de suivre une formation à distance. Il a été constaté également la difficulté de suivre une formation en distanciel sur le long terme (fatigue).

M. MARGUERITTE a rencontré les têtes de réseau des organismes de formation la semaine passée (FFP, Urof, réseau des Greta, université...) afin de mesurer les difficultés de chacun. La Région et Pôle emploi ont été au rendez-vous pour assurer la meilleure qualité de service possible avec l'enjeu de la certification. La notion de service fait, dans le respect des marchés publics, est élargie en ce moment pour pouvoir procéder aux paiements des organismes de formation et leur assurer une sécurité économique la mieux possible.

En ce qui concerne l'avenir et la sortie de la crise, M. MARGUERITTE évoque les nombreuses réunions avec Monsieur Jean-Marie MARX, Haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion dans l'emploi, afin de permettre le réajustement des crédits PIC et PRIC.

M. MARGUERITTE précise que certaines régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Paca, Hauts de France, Bourgogne-Franche-Comté, Ile de France) procèdent, avec le déploiement des crédits PIC, à la rémunération à hauteur de 1 200-1 400 euros des élèves aide-soignants et infirmiers qui sont en première ligne. Bien que les établissements hospitaliers normands soient plus épargnés, l'ARS et la Région souhaitent demander à pouvoir bénéficier de ce dispositif en Normandie, les élèves aide-soignants et infirmiers intervenant dans des Ehpad et des établissements médico-sociaux plus impactés par le covid 19.

La Région proposera à l'Etat d'élargir les publics cibles afin que les auto-entrepreneurs et les intérimaires puissent bénéficier de formations. Une aide pourrait également être apportée aux organismes de formation pour mieux gérer le distanciel.

Concernant l'actualité liée aux conséquences économiques de la crise sanitaire, M. ROSAY évoque les trois piliers fondamentaux mis en œuvre :

- L'activité partielle
- Les prêts garantis par l'Etat
- Le fonds de solidarité

L'Etat travaille depuis plusieurs semaines, en lien étroit et de manière constructive, avec la Région et les chambres consulaires. Des rendez-vous hebdomadaires ont lieu également avec les représentants des filières afin d'analyser la situation et d'essayer de déterminer leurs besoins pour reprendre assez rapidement une activité dans le respect des conditions sanitaires en garantissant la protection des salariés.

Les différentes filières, en lien avec le gouvernement et les différents ministères, ont établi des fiches métiers permettant d'expliquer dans quelles conditions les activités professionnelles par secteur pouvaient être exercées.

M. ROSAY souligne l'effort important fait par la Région en termes d'approvisionnement des masques afin que les salariés puissent reprendre une activité en toute sérénité.

Les chambres consulaires et les filières sont particulièrement sensibles à la collaboration entre l'Etat et la Région, gage d'efficacité.

En termes de formation, il faut faire en sorte, le plus tôt possible et dans les meilleures conditions, que le lien soit renoué. Il faut poursuivre la réflexion en cours sur l'élargissement des publics cibles par leur statut mais également par leur secteur géographique ainsi que par les secteurs d'activité afin d'assurer une cohésion sociale indispensable en sortie de crise dans les prochaines semaines.

L'Etat en région travaille à l'établissement d'un plan de relance national (priorités, chantiers...) avec le cabinet du Premier Ministre et avec celui de Mme GOURAULT.

La parole est donnée à Mme CHONG-WA NUMERIC (*cf document transmis*).

Pôle emploi a axé ses activités sur quelques priorités concernant les demandeurs d'emploi et les entreprises. Mme la Directrice salue le travail et la mobilisation des collaborateurs de Pôle emploi. Elle précise que 98,54 % de l'actualisation mensuelle est réussie (97 % au niveau national). Près de 9 000 appels ont été passés aux demandeurs d'emploi qui habituellement viennent en agence pour actualiser leur dossier. 3 000 actualisations ont été faites par téléphone. D'autres demandeurs d'emploi ont géré leur dossier pour la première fois de manière dématérialisée.

Pour prendre en compte les décisions gouvernementales, l'indemnisation des demandeurs d'emploi en fin de droits est prolongée. Par ailleurs, les entretiens d'inscription ont été réalisés à distance (augmentation de 14 % sur la semaine 16 par rapport à la même semaine de l'année précédente). Pôle emploi a réussi à développer de nouvelles activités à distance avec les organismes de formation et les prestataires.

Mme CHONG-WA NUMERIC salue le travail réalisé par l'Afpa Normandie et notamment, sur la prestation en distanciel Prépa compétences au titre du PIC.

En ce qui concerne l'accompagnement des entreprises, Pôle emploi réalise une veille sur les offres d'emploi. Les secteurs agro-alimentaire et sanitaire proposent de nombreux recrutements. Les fiches métiers communiquées par la Direccte de Normandie sont des leviers qui aident à rassurer les demandeurs d'emploi dans le cadre des positionnements sur les offres en cours.

Comme dans chaque région, Pôle emploi est mobilisé sur la plateforme de mobilisation pour l'emploi. Sur les prescriptions pour la collectivité régionale, il est observé une augmentation de 7,8 % sur la période (chiffres arrêtés à la semaine 13). Ces résultats sont très encourageants sur la période, avec un haut taux de présence des résidents QPV et des travailleurs en situation de handicap.

Pôle emploi commence à préparer le déconfinement avec la Direction générale et les instances représentatives du personnel (reprise progressive de l'accueil sur rendez-vous en agence avec la sécurisation des règles sanitaires). Près de 70 % des collaborateurs seront prochainement en télétravail. Pôle emploi prépare également des hypothèses d'impacts économiques en adaptant son offre de service et les profils des collaborateurs qui accompagneront les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Pour conclure son intervention, Mme CHONG-WA NUMERIC salue les partenaires présents à cette instance avec lesquels Pôle emploi a partagé des situations, des réflexions, des difficultés et des recherches de solutions au cours de ces dernières semaines.

M. CHOULANT signale que l'équipe de Transitions Pro, en télétravail, maintient la continuité de son offre de service (instruction des dossiers, rendez-vous téléphoniques...). Depuis le 6 avril, les dossiers sont dématérialisés grâce à Certif'Pro et au prestataire informatique, ce qui facilite leurs instructions. Les commissions d'instruction ont été maintenues afin que le financement des formations ne soit pas bloqué pour les organismes de formation en capacité de démarrer des formations à distance ou de les maintenir. Il précise par ailleurs que certaines personnes ne sont pas en capacité de suivre la formation à distance sur une journée entière. Transitions Pro a donc échangé avec la Direccte et la DGEFP afin de maintenir les rémunérations pour qu'il n'y ait pas de baisse du pouvoir d'achat (en passant éventuellement par de l'activité partielle). M. CHOULANT souligne également que certaines formations ne peuvent pas être suivies à distance (soudeur, par exemple) ; il faut réfléchir à la reprise de ces formations ultérieurement. Il soulève également la difficulté pour amener les personnes fragiles vers la formation dans cette période de confinement.

M. SCELIN se réjouit, d'une part, de la réactivité des organismes de formation pour essayer d'offrir une continuité pédagogique dans les parcours des apprenants et, d'autre part, de l'accompagnement de la Région qui a permis de sécuriser économiquement la majorité des organismes qui travaillent sur les commandes publiques.

M. SCÉLIN ajoute que la FFP, membre de la CPME et du Medef, travaille sur trois dimensions :

- les impacts à très court terme sur le secteur économique et la filière formation – éducation ;
- le déconfinement à partir du 11 mai en prenant conscience qu'il sera très progressif et long dans le temps (vaccin pas attendu avant mi 2021) ;
- un plan de relance de l'économie au niveau national : des propositions ont été faites et vont continuer à être étayées. Ces opportunités devront être saisies également en Normandie.

1 - Validation du compte rendu du Bureau du 21 février 2020 :

M. CHOULANT rappelle que le suivi de la mise en œuvre du CEP avait été évoqué lors de cette précédente réunion. Il précise que la méthodologie sera validée cette semaine par le conseil d'administration de France Compétences. M. CHOULANT souligne que le Crefop et Transitions Pro Normandie devront travailler ensemble : le rapport que Transitions Pro devra transmettre à France Compétences en avril 2021 sera présenté en amont au Crefop avec un travail commun sur l'année 2020.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Impacts de la crise covid 19 :

Mme LALLIER-BEAULIEU présente les actions menées par la Direccte autour des impacts de la crise du covid 19 (*cf document transmis*).

Mme la Directrice régionale remercie l'ensemble des agents de la Direccte (départementaux et régionaux) qui s'engagent pour que les entreprises reçoivent la demande d'autorisation et l'indemnisation rapidement afin d'éviter des avances de trésorerie.

Les Opco ont fait remonter aux Direccte 9 300 000 demandes de formation pour des personnes en activité partielle. La Direccte conventionnera avec les Opco qui conventionneront eux-mêmes avec les entreprises.

28 fiches métiers ont été élaborées par le Ministère du Travail et des acteurs de la prévention. Des guides professionnels, validés par le Ministère de la Santé et le Ministère du Travail, ont été conçus par les professionnels des branches. Ces documents sont à disposition sur le site du Ministère.

La Direccte travaille avec ses administrations centrales sur le déconfinement progressif et les services à rendre au public dans le cadre du Service Public de l'Emploi avec les Missions Locales, la Région, les structures par l'activité économique ou les structures pour les personnes qui souffrent d'un handicap. Elle travaille également avec les secteurs professionnels et l'ensemble des partenaires sociaux : Mme LALLIER-BEAULIEU insiste sur l'importance du dialogue social dans le cadre de la reprise des entreprises afin de rassurer les salariés.

M. ROSAY remercie Mme la Directrice et ses collaborateurs.

Il informe les membres du Bureau du Crefop de l'arrivée au Sgar d'un nouveau chargé de mission sur les politiques sociales (mi-mai).

Pour répondre à la question de M. KAROUI sur le projet de vaccination en Normandie, Mme LALLIER-BEAULIEU rappelle que le vaccin est attendu pour le milieu de l'année 2021. Aucune réponse ne peut être donnée à ce jour. Elle propose par ailleurs d'attendre que le plan gouvernemental se mette en place sur la détection pour voir comment la Normandie va s'inscrire dedans et accompagner les entreprises.

M. ROSAY confirme que le vaccin sera le meilleur moyen de garantir une sécurité sanitaire permettant de reprendre une activité économique dans de bonnes conditions mais qu'il est difficile d'en dire davantage à ce jour.

M. SCELIN insiste sur le fait que le temps sera long avant que l'on soit en situation de retrouver une vie sociétale normale.

Mme DAUTREY présente l'état des lieux de la formation pendant le confinement et les mesures prises par la Région (*cf document transmis*). Elle précise que, globalement, 100 % de l'activité de la Direction de la formation est assurée en télétravail.

M. MARGUERITTE évoquera le problème des nombreuses ruptures des contrats d'apprentissage à venir lors du prochain conseil d'administration de France Compétences jeudi 23 avril. Le gouvernement sera sollicité rapidement pour avoir des réponses sur ce sujet.

3 – Points sur le Carif-Oref :

M. MARGUERITTE signale qu'il passera la main de la présidence du Carif-Oref lors de la prochaine assemblée générale prévue le 15 juin.

M. CHEVALIER informe les membres du Bureau que le Ministère du Travail a souhaité s'appuyer sur le réseau des Carif-Oref pour conduire une enquête auprès des organismes de formation quant à leur organisation face à l'impact du covid 19 et les difficultés rencontrées par les stagiaires. Le questionnaire leur a été adressé début avril. Sur les 40 000 organismes interrogés (1 600 en Normandie), 33 % avaient répondu vendredi 17 (34 % pour la Normandie). L'analyse des retours fin avril sera ensuite transmise au Ministère pour validation. Le Carif-Oref de Normandie pourra ensuite exploiter les réponses des organismes normands. Une nouvelle interrogation pourrait être envisagée une fois le déconfinement bien avancé.

Entre 150 et 170 acteurs ont déposé leurs outils d'innovation pédagogique sur une plateforme mise en place sur le réseau des Carif-Oref. Mme MARMONTEL se rapprochera de l'équipe Communotic afin de contribuer à compléter la plateforme de la Région.

M. CHEVALIER fait un point sur l'avancée de la feuille de route du Carif-Oref qui sera présentée sous 3 grands volets :

- Période 2020 – 2027 : au regard de la fin du CPER, de la loi 2018 et d'autres paramètres, il était essentiel de tenir compte du niveau national pour savoir comment il impactera l'activité du Carif-Oref (articulation de la dimension de l'offre info sur l'analyse - mise en place des socles communs au sein de chaque Carif-Oref : offre, études, méthodologie... - travail avec les opérateurs de compétences et Certif'pro - animation dans le cadre du PIC en lien avec les acteurs en région).

Depuis 2019, le réseau des Carif-Oref (RCO) a passé convention avec la DGEFP qui oblige désormais chaque Carif-Oref à avancer sur certains points et notamment sur la collecte et l'information relative à l'offre de formation en apprentissage. La convention devrait être tripartite (DGEFP, Régions de France et RCO) courant 2020.

Au niveau régional, le partenariat avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers sera à établir.

Le Carif-Oref devra être un outil d'aide à la décision pour contribuer à l'analyse de la donnée emploi-formation en travaillant avec les branches, les secteurs, les Opco, Transitions Pro...

- Période 2020 – 2023 : Six axes d'évolution ont été validés par l'Assemblée générale du Carif-Oref :

- Sécurisation de la collecte d'information sur l'offre de formation
- Développement de la professionnalisation vers une offre multimodale
- Production des connaissances territoriales et sectorielles emploi-formation à renforcer
- Maintien d'une force de frappe pour la lutte contre l'illettrisme (en réflexion actuellement)
- Valorisation, restructuration de la veille
- Optimisation de la diffusion des informations dans une logique d'innovation avec entre autres, la mise en place d'un service de communication

La gouvernance quadripartite pilotée par l'Etat et la Région sera stabilisée. Le Bureau du Carif-Oref sera le lieu de définition d'une stratégie. Il faudra réinterroger les comités techniques de programmation, aller vers des comités techniques de concertation.

M. CHEVALIER a commencé à travailler sur une organisation interne qui permettra de mailler l'ensemble des métiers. Quatre pôles seront créés :

- Pôle système d'information et données (ensemble des bases)
- Pôle aide à la décision (observatoire, centre de ressources illettrisme, veille, ressources...)
- Pôle professionnalisation
- Pôle digital et communication

En termes de ressources humaines, un data-scientist a été recruté au sein de l'observatoire. Il prendra ses fonctions courant mai.

M. CHEVALIER souhaiterait par ailleurs faire valider ultérieurement le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission au sein de la professionnalisation, en articulation avec le déploiement de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers.

- Année 2020 : finalisation en cours, avec les techniciennes de l'Etat et de la Région, d'un tableau de bord qui recense l'ensemble des activités du Carif-Oref.

M. SCELIN pense qu'il serait opportun que les Crefop, en tant que lieu du quadripartisme, puissent se saisir des questions liées au déconfinement ou au plan de relance afin de contribuer à la réflexion et faire remonter certaines idées ou certains projets.

M. CHOULANT précise qu'il a participé la semaine dernière à l'Assemblée générale du RCO avec M. CHEVALIER et Mme DURAND. Il souhaite témoigner de la reconnaissance de l'implication du Carif-Oref de Normandie pour son activité indiscutable au sein du RCO. Par ailleurs, Mme SEILER a exprimé des attentes de la part de la DGEFP et du Ministère par rapport au RCO.

En second point, M. CHOULANT rappelle que les partenaires sociaux, dans le cadre de Transitions Pro Normandie, ont une mission sur l'analyse et l'observation des compétences des salariés sur le territoire normand. Il apparaît important que tous les acteurs du territoire puissent réfléchir à ces sujets pour la sortie du confinement. Il rappelle la volonté de Transitions Pro Normandie de travailler avec le Carif-Oref.

En ce qui concerne le plan de relance, M. ROSAY revient sur ses propos d'introduction à cette réunion quant au début de réflexion avec les cabinets du Premier Ministre et de Mme GOURAULT sur une sélection de grands chantiers pour relancer l'économie, comme en 2008, afin de déterminer des grandes enveloppes budgétaires nécessaires à l'accompagnement de la reprise économique. Au cours de cette réunion, il a été souhaité de conserver l'état d'esprit de la préparation du CPER, c'est-à-dire une méthode ascendante avec une réflexion locale y compris au-delà des grands travaux qui pourraient être intégrés dans un plan de relance classique. Parallèlement à cette réflexion, M. ROSAY pense qu'il serait intéressant de réfléchir sur les domaines d'action pour le jour du déconfinement. Il y aura un plan de relance national sur de nombreux sujets, mais certains champs pourraient être investis au niveau régional même si le niveau national n'y a pas réfléchi (par exemple, un sujet caractéristique à la Normandie...).

4 – Point sur l'Agence régionale de l'orientation et des métiers :

M. MARGUERITTE a conscience que le sujet de l'orientation n'est pas une priorité politique de l'après crise mais pense qu'il faut poursuivre ce qui a été commencé avec la création de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers. La plupart des agents ont été recrutés. M. le Vice-Président rappelle le succès du salon régional de février qui a mobilisé toutes les branches et a accueilli 35 000 visiteurs. M. MARGUERITTE passe la parole à M. LEBOUCHER pour la présentation des chantiers de l'agence (*cf document transmis*).

M. LEBOUCHER signale que les réunions initialement prévues courant avril avec les quatre collèges du comité consultatif de l'Agence (EPCI / entreprises, branches et secteurs professionnels / membres du SPRO / les milieux associatifs, associations de parents d'élèves, organisations syndicales) sont reportées à une date ultérieure.

M. LEBOUCHER annonce qu'il succèdera à Mme QUILLIEN à la présidence de la commission 2 du Crefop.

Une newsletter sera adressée dans les prochains jours au plus grand nombre des acteurs emploi-formation de façon à faire un point sur les chantiers en cours.

M. LEBOUCHER signale que l'accueil physique du public est arrêté pour l'instant à l'Agence.

L'Agence a continué les activités du numéro gratuit qui était jusqu'alors orienté sur la formation professionnelle comme un premier niveau d'information avec la volonté que les publics soient réorientés vers les interlocuteurs adéquats. Il est piloté par l'Agence depuis le 1^{er} avril et son activité a été élargie à la formation initiale. Le numéro gratuit pourrait également être mobilisé, sur des temps courts, sur des affaires conjoncturelles pour faire des campagnes de communication vers certains publics (par exemple, au titre du décrochage scolaire). M. LEBOUCHER remercie le Carif-Oref pour la transition du numéro gratuit qui se passe dans les meilleures conditions. Depuis le 1^{er} avril, Transitions Pro Normandie n'a pas souhaité poursuivre l'animation du numéro gratuit contrairement aux chargé(e)s d'information du Carif-Oref. Le service est maintenu pendant cette période de confinement grâce aux conseillers de l'Agence et du Carif-Oref qui prennent les lignes de chez eux.

M. LEBOUCHER rappelle l'expérimentation avec l'Education nationale et remercie Mme la Rectrice pour la mise à disposition de sept coordonnateurs de territoires qui « animeront » les acteurs, les organismes de formation, les collèges et les lycées pour monter des événements autour de l'orientation et de l'information métiers.

Une réunion Agence / DG Onisep aura lieu mercredi 22 avril afin de poursuivre le travail de transfert autour des guides et des diffusions de l'information métiers.

M. LEBOUCHER exprime la volonté de l'Agence de coordonner les acteurs, de faire venir ceux qui voudront mener des partenariats et d'aller au plus près des entreprises, des filières et des branches (il réitère le fait que ce n'est pas la priorité du moment).

5 – Questions diverses :

M. DUFOUR informe les membres du Bureau du report de la réunion de la sous-commission Apprentissage / Alternance prévue le 30 mars. Il s'interroge sur le maintien ou le report de la réunion de la commission 1 du 29 avril, sachant qu'il faudrait réunir auparavant la sous-commission Apprentissage / Alternance et travailler avec les Opco.

Il revient sur l'intervention de M. MARGUERITTE relative aux travaux sur les ruptures de contrats d'apprentissage : il serait intéressant d'aborder ce point avec les Opco qui pourraient être des partenaires au niveau des territoires.

M. SCELIN propose de reporter la commission 1 et de fixer une date du Bureau du Crefop (mai ou juin ?) de façon à maintenir ce regard quadripartite sur l'ensemble des sujets et notamment le plan de relance.

M. CHEVALIER rappelle qu'il était prévu d'organiser un séminaire du Crefop fin juin. Il faudra réfléchir à son maintien à la rentrée et éventuellement, à réorienter son questionnement qui était tourné sur la mise en place des Opco et sur le travail du Crefop.

M. ROSAY propose de le maintenir d'ici la fin de l'année sans faire de projet plus précis.

M. VARTERESSIAN évoque la situation très contrastée entre les adhérents du Medef en termes de baisse d'activité avec des secteurs en suractivité et d'autres qui sont quasiment ou complètement à l'arrêt. Il partage les propos de M. SCELIN sur la durée du déconfinement. Au-delà des conditions sanitaires, certains secteurs seront encore en très forte tension et d'autres devront être accompagnés. Il confirme que le Bureau du Crefop devra continuer à se réunir et à travailler, en présentiel ou à distance.

Il se réjouit par ailleurs de la possibilité de proposer des initiatives locales car la Normandie a l'habitude de faire des expérimentations qui ont toujours été profitables.

M. ROSAY souligne que ce genre de crises sont souvent à l'origine de la conception différente de certaines choses et parfois de manière un peu plus concrète, efficace et utile.

M. MARGUERITTE insiste sur le travail partenarial entre les services de l'Etat, de la Région et de Pôle emploi. Il tient beaucoup au dialogue social avec les acteurs du quadripartisme qui ont besoin de partager. Il confirme, pour conclure, que ces réunions pourraient se tenir de nouveau à distance.

En l'absence d'autres questions et de remarques, la séance est levée.